

Extrait du registre des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

19-19

Décision de délégation générale de signature

LE DIRECTEUR,

Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu la décision de l'ARS en date du 31 décembre 2018, mettant en place un intérim après la dissolution de la direction commune,

Vu l'organigramme du centre hospitalier de Soissons en date du 18 mars 2019,

DECIDE

A compter du 18 mars 2019,

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur José PULIDO, directeur adjoint en responsabilité de la direction des ressources économiques et logistiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, sans que l'absence ou l'empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.



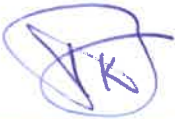


Article 2 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Yannick GIRAULT, directeur adjoint en responsabilité de la direction des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE et de Monsieur José PULIDO, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 3 : Délégation permanente est donnée à Madame Laura KEIFLIN, directrice adjointe en responsabilité de la direction des ressources financières, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO et de Monsieur Yannick GIRAULT, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 4 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Eric HEYRMAN, directeur adjoint en responsabilité de la direction de la stratégie, des activités, des affaires médicales et de la délégation aux usagers, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT et de Madame Laura KEIFLIN, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 5 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Hervé BERNARD, directeur des soins faisant fonction, en responsabilité de la direction des soins, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric LAGARDERE, de Monsieur José PULIDO, de Monsieur Yannick GIRAULT, de Madame Laura KEIFLIN et de Monsieur Eric HEYRMAN, sans que leur absence ou leur empêchement n'ait besoin d'être invoqué(e) ou justifié(e), à l'effet de signer, tous actes, décisions, attestations ou conventions relevant du directeur général.

Article 6 : La signature et le paraphe de la nouvelle délégation de signature sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
José PULIDO Directeur adjoint	 JP
Yannick GIRAULT Directeur adjoint	 YG.
Laura KEIFLIN Directrice adjointe	 LK
Eric HEYRMAN Directeur adjoint	 EH.
Hervé BERNARD Directeur des soins faisant fonction	 HB.

Article 7 : La présente décision sera communiquée au conseil de surveillance, et transmise sans délai aux comptables de l'établissement.

Article 8 : La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 18 mars 2019

Le Directeur


E. LAGARDERE

Organigramme fonctionnel de la direction du centre hospitalier de Soissons

au 18 mars 2019

